



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances.

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme représentent une grave menace pour l'intégrité de l'économie, pour le système financier de l'Union européenne ainsi que pour la sécurité de ses citoyens.

Dans ce contexte, la Commission européenne a publié en juillet 2021 un projet de règlement européen visant à créer une nouvelle autorité européenne, l'Anti-Money Laundering Authority (AMLA) ou Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux. L'AMLA disposera de pouvoirs de surveillance et de sanction et veillera à la mise en œuvre harmonisée de la réglementation applicable en la matière.

À l'heure actuelle, aucune décision relative à l'implantation physique de l'AMLA n'a été prise. Luxembourg candidate pour accueillir ladite autorité, aux côtés d'autres villes européennes comme Vienne, Francfort ou Paris, ville hôte de la première édition de la conférence internationale « No money for terror » en 2018.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Comment Monsieur le Ministre compte-t-il promouvoir le Luxembourg comme lieu d'implantation privilégié de l'AMLA ? Quel rôle jouera dans ce contexte le dernier rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI) publié en septembre ?
- Dans quelle mesure la candidature luxembourgeoise peut-elle se différencier de celle des villes concurrentes ?
- Quels sont les critères susceptibles de déterminer le choix de l'implantation physique de l'AMLA ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député